

RFSO: 20-13-6003 and 20-13-6004 QUESTIONS AND ANSWERS

QUESTION 19:

Regarding R1. 1.4:

- Up to twenty (20) points in total for the depth and level of effort of the Bidder's Core Team Resources' contribution to a given project. Points will only be awarded for levels of effort beyond 30 working days (1 level of effort day = 7.5 hours).
- Resources will be awarded one (1) point for each 15 day level of effort period contributed to a Major Project. Points will not be awarded in part. A maximum of five (5) points will be awarded per Resource.
- Points will be awarded, up to a maximum of 20 points, for factor 1.4. Although Bidders' responses may address the factor to a greater extent, only a maximum of 20 points will be awarded for factor 1.4.

As such, please advise how many points you would award for each of the following scenarios with respect to a Major Project:

- Where the total level of effort period = 15 days
- Where the total level of effort period = 31 days
- Where the total level of effort period = 44 days
- Where the total level of effort period = 46 days
- Where the total level of effort period = 60 days
- Where the total level of effort period = 75 days
- Where the total level of effort period = 105 days

ANSWER 19 :

For Point-Rated Criterion R1 1.4, points would be awarded with respect to a Major Project as follows:

- Where the total level of effort period = 15 days No points would be awarded as Points will only be awarded for levels of effort beyond 30 working days.
- Where the total level of effort period = 31 days No points would be awarded as Points will only be awarded for levels of effort beyond 30 working days and Points will not be awarded in part
- Where the total level of effort period = 44 days No points would be awarded as Points will only be awarded for levels of effort beyond 30 working days and Points will not be awarded in part
- Where the total level of effort period = 46 days One (1) point will be awarded for each Core Team resource demonstrating 46 days level of effort (= 16 days beyond 30 working days)
- Where the total level of effort period = 60 days Two (2) points will be awarded for each Core Team resource demonstrating 60 days level of effort (= 30 days beyond 30 working days)
- Where the total level of effort period = 75 days Three (3) points will be awarded for each Core Team resource demonstrating 75 days level of effort (= 45 days beyond 30 working days)
- Where the total level of effort period = 105 days Five (5) points will be awarded for each Core Team resource demonstrating 105 days level of effort (= 75 days beyond 30 working days). This would be the maximum number of points allowable [five (5)] per resource.

Bidder Core team resources are able to achieve points on one (1) or more projects to a maximum of five (5) points per resource. For example, one resource may have participated for 45 days each on three (3) Major Projects. This level of effort would achieve three (3) points for that resource.

QUESTION 20:

The complex and niche nature of the experience sought by DIAND in section 4 of the RFSO may limit the number of firms that can participate in this solicitation. Will AANDC consider amending mandatory requirement 4.1 that the projects cited at the firm level must have been completed by the bidding firm and not by resources proposed by the firm but completed with a previous employer? This amendment would allow a qualified firm that has retained senior practitioners in this field to showcase diverse and relevant expertise, and it would help to improve the competitiveness of the solicitation for DIAND.

ANSWER 20:

AANDC will not amend mandatory requirement 4.1 because AANDC would like to ensure the experience lies with the firm. Please note that only one of the projects in M4 is required to be of a value of at least \$500,000,000 whereas the other two projects need to be of a value of at least \$50,000,000.

QUESTION 21:

Will DIAND consider removing the mandatory requirement 4.4 that requires senior resources to have been on a least one firm project? This amendment would allow bidders to diversity their senior resources, thus proving a broader range of experience to DIAND.

ANSWER 21: No. We will however expand the number of resources which could demonstrate this requirement to include the four (4) Senior Resource Categories and the Intermediate Resource Category.

THE QUESTION PERIOD IS NOW OVER; NO OTHER QUESTIONS WILL BE ANSWERED.

DDP 20-13-6003 et 20-13-6004 QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 19 :

En ce qui concerne C1. 1.4 :

- *Un maximum de vingt (20) points en tout sera attribué pour le degré de profondeur et l'ampleur de l'apport des ressources de l'équipe de base du soumissionnaire à un projet donné. Des points seront attribués uniquement dans les cas où la participation excédera 30 jours ouvrables (1 jour de participation = 7,5 heures).*

- *Les ressources se verront attribuer un (1) point pour chaque période de 15 jours de participation à un grand projet. Les points ne seront pas attribués de manière partielle. Un maximum de cinq (5) points par ressource sera attribué.*
- *Des points seront attribués jusqu'à un maximum de 20 points pour le facteur 1.4. Même si, dans leurs réponses, les soumissionnaires peuvent traiter l'ensemble des sous-facteurs dans une plus large mesure, un maximum de 20 points seulement sera attribué pour le facteur 1.4.*

À ce titre, veuillez indiquer combien de points vous attribueriez pour chacun des scénarios suivants en ce qui concerne un grand projet.

- *Lorsque la période totale de participation est de 15 jours*
- *Lorsque la période totale de participation est de 31 jours*
- *Lorsque la période totale de participation est de 44 jours*
- *Lorsque la période totale de participation est de 46 jours*
- *Lorsque la période totale de participation est de 60 jours*
- *Lorsque la période totale de participation est de 75 jours*
- *Lorsque la période totale de participation est de 105 jours*

RÉPONSE 19 :

Pour le critère coté C1 1.4, des points seraient attribués comme suit en ce qui concerne un grand projet.

- *Lorsque la période totale de participation est de 15 jours : Aucun point ne serait attribué, puisque des points seront seulement attribués pour les apports de plus de 30 jours ouvrables.*
- *Lorsque la période totale de participation est de 31 jours : Aucun point ne serait attribué, puisque des points seront seulement attribués pour les apports de plus de 30 jours ouvrables et que les points ne seront pas attribués de manière partielle.*
- *Lorsque la période totale de participation est de 44 jours : Aucun point ne serait attribué, puisque des points seront seulement attribués pour les apports de plus de 30 jours ouvrables et que les points ne seront pas attribués de manière partielle.*

- *Lorsque la période totale de participation est de 46 jours : Un (1) point sera attribué pour chaque ressource de l'équipe de base dont l'apport est d'une ampleur démontrée de 46 jours (= 16 jours de plus que 30 jours ouvrables).*
- *Lorsque la période totale de participation est de 60 jours : Deux (2) points seront attribués pour chaque ressource de l'équipe de base dont l'apport est d'une ampleur démontrée de 60 jours (= 30 jours de plus que 30 jours ouvrables).*
- *Lorsque la période totale de participation est de 75 jours : Trois (3) points seront attribués pour chaque ressource de l'équipe de base dont l'apport est d'une ampleur démontrée de 75 jours (= 45 jours de plus que 30 jours ouvrables).*
- *Lorsque la période totale de participation est de 105 jours : Cinq (5) points seront attribués pour chaque ressource de l'équipe de base dont l'apport est d'une ampleur démontrée de 105 jours (= 75 jours de plus que 30 jours ouvrables). Il s'agirait du nombre maximal de points admissibles [cinq (5)] par ressource.*

Les ressources de l'équipe de base peuvent obtenir des points dans le cadre d'un (1) ou de plusieurs projets, jusqu'à un maximum de cinq (5) points par ressource. Par exemple, une ressource peut avoir participé à trois (3) grands projets pendant 45 jours chacun. L'ampleur de cet apport permettrait d'obtenir trois (3) points pour cette ressource.

QUESTION 20 :

La nature complexe et ciblée de l'expérience recherchée par le MAINC à la section 4 de la demande d'offre à commandes (DOC) peut venir limiter le nombre d'entreprises qui peuvent participer à cette demande de soumissions. AADNC envisagera-t-il de modifier l'exigence obligatoire 4.1 de sorte que les projets mentionnés au niveau de l'entreprise doivent avoir été réalisés par l'entreprise qui présente la soumission, et non pas par les ressources proposées par l'entreprise, mais qui doivent avoir été réalisés chez un ancien employeur? Cette modification permettrait à une entreprise qualifiée qui a retenu les services de praticiens principaux dans ce domaine de mettre en valeur une expertise diversifiée et pertinente; de plus, cela contribuerait à rendre la demande de soumissions plus concurrentielle pour le MAINC.

RÉPONSE 20 :

AADNC ne modifiera pas l'exigence obligatoire 4.1, puisqu'il aimerait s'assurer que l'expérience est acquise par l'entreprise. Veuillez noter qu'un seul des projets mentionnés dans O4 doit avoir une valeur d'au moins 500 000 000 \$; les deux autres projets doivent avoir une valeur d'au moins 50 000 000 \$.

QUESTION 21 :

Le MAINC envisagera-t-il de retirer l'exigence obligatoire 4.4, qui exige que des ressources principales aient participé à au moins un projet d'entreprise? Une telle modification permettrait

aux soumissionnaires de diversifier leurs ressources principales, offrant ainsi une plus large gamme d'expérience au MAINC.

RÉPONSE 21 :

Non. Nous augmenterons toutefois le nombre de ressources qui pourraient démontrer la satisfaction de cette exigence de façon à inclure les quatre (4) catégories des ressources principales et la catégorie des ressources intermédiaires.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS EST MAINTENANT TERMINÉE. AUCUNE AUTRE QUESTION NE SERA RÉPONDUE.